

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 17
Ayant pris part au vote
(vote public) : 21
o Pour : 21
o Contre : 0
o Abstention : 0
o Blanc : 0
o Nul : 0

Date de convocation :
Le 29 octobre 2024

Date d'affichage :
Le 29 octobre 2024

DELIBERATION N° :
DC/2024-11-04/03

OBJET DE LA SEANCE :
Avenant n°27 aux statuts
d'Haut Pays du Velay
communauté

AR Prefecture

043-244300307-20241104-DC2024110403-DE
Reçu le 05/11/2024

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance - siège communautaire),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GOUY Pascal,
MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien,
MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc,
PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas
et Mmes DREVET Hélène, MOUNIER Emeline, SOUTRENON Maryline
et JAMES Marie-Laure.

Excusé : M. GRANGE Jean-Paul.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à M. SANTY J.-P.

Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. PEYRARD Nicolas.

Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.

Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

M. le Président informe l'assemblée délibérante qu'il y a lieu
de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin de
prendre en compte la prise de plusieurs compétences effectuées au
cours de la présente séance (délibération n° DC/2024-11-04/02) :

- o Assainissement des eaux usées
- o Gestion des eaux pluviales urbaines

Il présente alors la proposition de nouveaux statuts de la
Communauté de Communes, et propose au Conseil Communautaire
de se positionner sur ce dossier.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 27 aux statuts,
présenté par le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans
débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la modification statutaire présentée
(cf. document ci-annexé),
- charge M. le Président de notifier pour avis cette
décision aux Communes membres de la Communauté
de Communes,

- charge M. le Président de notifier cette décision au représentant de l'Etat dans le Département.

Cette délibération annule et remplace la délibération
du Conseil Communautaire n° DC/2024-09-09/05 du 9 septembre 2024

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

François-Régis SABY
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20241104-DC2024110403-DE
Reçu le 05/11/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le